ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Christian BATAILLE
Député du Nord
Rapporteur de l'OPECST

Paris, le 12 février 2009

Monsieur Michel Boyon
Président
Conseil supérieur de l'audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43, quai André-Citroën
75739 Paris cedex 15

Monsieur le Président,

Je veux vous faire part de mon indignation quant aux procédés utilisés par les responsables de l'émission *« Pièces à conviction »* diffusée mercredi 11 février à 20h30 sur la chaîne publique France 3 : *« Uranium : le scandale de la France contaminée »*.

Avant d'être interviewé, cette émission m'a été présentée comme une émission sur les déchets nucléaires dans leur ensemble. C'est un sujet que je connais bien et à propos duquel j'ai rédigé pour l'Assemblée nationale de nombreux rapports. J'ai été, par ailleurs, l'inspirateur et le rapporteur de la loi du 30 décembre 1991 sur la gestion des déchets nucléaires à haute activité. Il s'est avéré que l'émission a porté sur un sujet beaucoup plus mince : les résidus des anciennes mines d'uranium. Les journalistes qui étaient manifestement décidés à mener un procès à charge, sans aucune nuance, contre la COGEMA, ont voulu ridiculiser le parlementaire que je suis, l'institution parlementaire, le Gouvernement à travers le Ministre de l'environnement, Monsieur Borloo, et la Haute autorité de sûreté nucléaire à travers son Président, Monsieur Lacoste. Sans doute pour faire de l'audience, le responsable de cette émission a utilisé toutes les recettes des « marchands de peur », accompagnement musical compris.

J'ai personnellement eu un entretien filmé de plus d'une heure dans les locaux de l'Assemblée nationale pour, à l'arrivée, ne voir retenue qu'environ une minute de mes propos, les moins significatifs mais les plus favorables à une démonstration tendancieuse.

Après des années de vie politique et ayant connu beaucoup d'épreuves, je ne me serais pas soucié outre mesure de cette émission si on n'avait pas utilisé des méthodes qui déshonorent le service public et si on n'avait pas tenté de jeter le discrédit sur l'ensemble du Parlement. Or, s'il est un domaine où le Parlement, grâce aux députés et sénateurs de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a joué pleinement son rôle de contrôle et d'information, c'est bien celui des déchets nucléaires. De 1991 à aujourd'hui, l'OPECST a en effet publié vingt-deux rapports sur ce sujet et permis que ce secteur, longtemps dominé par la culture du secret, devienne beaucoup plus transparent.

Certes, dans le domaine particulier des résidus miniers, tout n'est pas parfait, mais fallait-il mener un véritable procès à charge, avec la seule expertise d'une officine prétendument « indépendante » et connue en fait surtout pour ses capacités de démarchage commercial. Alors que dans le même temps, l'institution parlementaire a créé un Office parlementaire réputé pour son sérieux et qu'il existe, par ailleurs, un Haut Comité rassemblant des élus, des experts, des représentants d'associations de défense de l'environnement.

Secrétariat Parlementaire : 26 rue de Selle – 59730 SOLESMES
Téléphone : 03.27.37.37.37 – Télécopie : 03.27.37.38.15 – E-mail : bataille@christianbataille.org
Site internet : www.christianbataille.org

Tous ces éléments veulent vous prouver qu'il y a bien eu manipulation et déformation à des fins partisanes d'une information qui n'a pas été dispensée honnêtement.

Je demande donc un droit de réponse pour moi-même, ce droit de réponse pouvant aussi concerner les autres personnes dont les propos ont été caricaturés.

Vous réaffirmant ma volonté de transparence en matière d'information scientifique et animé du seul souci de l'information de nos concitoyens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

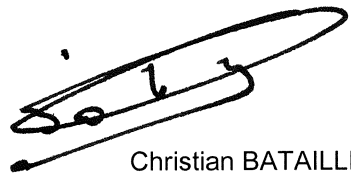

Christian BATAILLE

Secrétariat Parlementaire : 26 rue de Selle – 59730 SOLESMES
Téléphone : 03.27.37.37.37 – Télécopie : 03.27.37.38.15 – E-mail : bataille@christianbataille.org
Site internet : www.christianbataille.org